

Initiatives ministérielles

Les motions n^{os} 3C et 3D, inscrites au nom du ministre, seront groupées pour le débat, et le vote sur la motion n^o 3C vaudra pour la motion n^o 3D.

Les motions n^{os} 3E, 5A, 5B, 7C, 9A, 10B, 11A et 11B, toutes inscrites au nom du ministre d'État chargé des Finances, sont de nature technique et tendent à modifier soit la version française soit la version anglaise de certaines dispositions du projet de loi de sorte que les deux versions aient le même sens. Elles seront groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion n^o 3E s'appliquera aux autres motions.

[Français]

Les motions n^{os} 3F, 3H et 11D, inscrites au nom du ministre d'État (Finances), seront groupées pour le débat. Le vote sur la motion n^o 3F s'appliquera aux motions n^{os} 3H et 11D.

[Traduction]

Les motions n^{os} 3G et 11C, inscrites au nom du député de Nickel Belt, seront groupées pour les fins du débat, et le vote sur la motion n^o 3G vaudra pour la motion n^o 11C.

[Français]

Les motions n^{os} 4, 5, 11 et 12, inscrites au nom de la députée de Malpègue, seront groupées pour les fins du débat, et le vote sur la motion n^o 4 vaudra pour les motions n^{os} 5, 11 et 12.

[Traduction]

La motion n^o 4A, inscrite au nom du ministre d'État chargé des Finances, fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[Français]

Les motions n^{os} 5C et 11B.1., inscrites au nom du ministre d'État (Finances), seront groupées pour les fins du débat, et le vote sur la motion n^o 5C s'appliquera à la motion 11B.1.

[Traduction]

La motion n^o 6A, inscrite au nom du ministre d'État chargé des Finances, fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Les motions n^{os} 7A et 7B, inscrites au nom du ministre d'État chargé des Finances, seront groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément.

[Français]

Les motions n^{os} 7D et 7E, inscrites au nom du ministre d'État (Finances), seront groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément.

[Traduction]

La motion n^o 9, inscrite au nom de la députée de Malpègue, sera débattue et mise aux voix séparément.

[Français]

La motion n^o 10, inscrite au nom du député de Nickel Belt, fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[Traduction]

Les motions n^{os} 10A et 10C, inscrites au nom du ministre d'État chargé des Finances, seront groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément.

[Français]

La motion n^o 13, inscrite au nom du ministre d'État (Finances), fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[Traduction]

Les motions n^{os} 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21, toutes inscrites au nom du ministre d'État chargé des Finances, sont de nature technique et cherchent à harmoniser le projet de loi C-28 et les autres projets de lois relatifs aux institutions financières. La présidence propose de grouper ces motions pour les fins du débat et de faire valoir le vote sur la motion n^o 14, pour les motions n^{os} 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21.

Récapitulations: pour l'utilité de la Chambre, je résumerai comme ceci: les motions n^{os} 2 et 8 ne sont pas choisies.

[Français]

La motion n^o A fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[Traduction]

Les motions n^{os} B et 3B sont groupées pour le débat, mais elles seront mises aux voix séparément.

[Français]

La motion n^o C fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.